



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 25 février 2026

Date de la convocation :
12 février 2026

Membres	18
Présents	16
Pouvoirs	2
Votants	18
Pour	18

L'an deux mil vingt-cinq, le **vingt-cinq février à dix-huit heures trente**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Date de la convocation : 12 février 2026

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Madame Annick NOSSEREAU, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjoints,

Monsieur Michel LEFEVRE, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Yvan BOLDÉ, Madame Guylaine THIBAUT, Madame Lydie ROGER, Madame Nathalie BEAUFILS, Madame Angélique DUFRESNE, Monsieur Jean-Marie BARLOUIS, Monsieur Guillaume DELANOUE.

Membre excusé : /

Membre excusé ayant donné pouvoir : Madame Brigitte DELANOUE a donné pouvoir à Monsieur Yvan BOLDÉ, Monsieur Patrick REGNIER a donné pouvoir à Madame Nathalie BEAUFILS.

Membre absent : /

Secrétaire de séance : Angélique DUFRESNE

DCM : 2026-02-007

7.1.7. Finances locales - Autres documents à caractère comptable

Bilan des opérations immobilières

En application de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales doivent délibérer chaque année sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Celui-ci se résume ainsi :

ACQUISITIONS				
Provenance du bien	Section	N° parcelle	Superficie Lieu-dit	Prix d'achat
BEAUJEON Anthony	AH	396	Le Chêne Brice 4 a 08 ca	1 €
CARCY Séverine	AP	874 - 875	Les Moulins 38 a 88 ca	77 760 €

Transmis en Préfecture le	03/03/2026
Reçu en Préfecture le	03/03/2026
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20260225-2026-02-007b-DE	
Publication électronique le	03/03/2026

CESSIONS				
<u>Acquéreur du bien</u>	<u>Section</u>	<u>N° parcelle</u>	<u>Superficie Lieu-dit</u>	<u>Prix de vente</u>
Néant				

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des opérations immobilières faites au cours de l'exercice 2025.

Le secrétaire de séance,
Angélique DUFRESNE



Le Maire,
Gilles THIBAUT


